



Élection des co-responsables comités des champs d'action 2022-2023

Les comités des champs d'action constituent des lieux privilégiés de participation des membres à la réflexion et aux initiatives d'actions de la FFQ.

Deux co-responsables sont élues à chaque assemblée générale annuelle pour chacun des quatre comités des champs d'action :

- Comité Féminisme, intersectionnalité et solidarité
- Comité Féminisme, bien-vivre, écologie et économie
- Comité Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole
- Comité Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences

Mandat et composition des comités

Les comités font appel aux connaissances, aux expériences et au vécu des militantes qui s'y impliquent pour développer des réflexions et agir collectivement. Ils prennent part activement à la mise en œuvre du plan d'action à la FFQ, en lien étroit avec l'équipe de travail et le CA.

Les comités ont aussi un rôle important à jouer pour penser les priorités d'action de la FFQ pour l'année à venir, des priorités qui sont à chaque année débattues et votées en assemblée générale annuelle.

Ils agissent en s'inspirant des orientations adoptées pour chaque champ d'action.

Les comités sont l'occasion pour les membres de la FFQ de s'impliquer plus activement dans les réflexions, outils et actions à la FFQ. La FFQ offre les moyens techniques adéquats pour assurer la participation lorsque la présence physique n'est pas possible (vidéoconférences). Elle offre aussi diverses possibilités de communication avec les

membres : messages ou articles dans les courriels aux membres, publications sur sa page Facebook ou sur le site de la FFQ.

Les comités accueillent une diversité de membres de la FFQ, en incluant autant que possible des membres de diverses origines, des membres vivant à la croisée des oppressions, des membres associatives et individuelles, des membres provenant de différentes régions. Ils sont sous la responsabilité de deux co-responsables élues en assemblée générale.

Mandat des co-responsables de comité

La durée du mandat est d'un an. Les deux co-responsables d'un comité partagent les tâches suivantes:

- Assurer la coordination participative du comité (*Le but est d'assurer le fonctionnement démocratique du comité et non de prendre la responsabilité des travaux*);
- Faire la liaison avec le CA et l'équipe de travail (*Les co-responsables assurent la circulation de l'information entre le comité et l'équipe de travail d'une part, entre le comité et le CA d'autre part*);
- Participer aux rencontres de co-responsables (*Environ deux rencontres par année se tiennent pour faire les liens entre les travaux des comités et éviter les redondances. Des rencontres peuvent également avoir lieu entre l'ensemble des co-responsables et des membres du CA*).

Procédure d'élection

L'élection se tient durant l'assemblée générale annuelle. Il faut être membre de la FFQ depuis 45 jours pour être éligible (*soit au plus tard le 10 août 2022 pour la présente élection*).

Les candidatures proposées sont affichées dans le lieu où se tient l'AGA. Les candidates peuvent être proposées jusqu'à midi le jour de l'élection.

Dans le cas d'une assemblée générale virtuelle, les candidatures peuvent être adressées par courriel au comité d'élections jusqu'à midi le jour de l'élection. Adresse :

electionsfq22@gmail.com.

Chacune des candidates dispose d'une minute pour se présenter brièvement à l'assemblée. Si plus de deux femmes se présentent comme co-responsables pour le même comité, on tiendra un scrutin secret; autrement, les co-responsables sont élues par acclamation.

Si des postes restent vacants, le conseil d'administration peut les combler pendant l'année sur recommandation du comité concerné.